UNSa
UPSAE
libres ensemble

Union
Professionnelle des
Secrétaires
Administratifs
Ecologie

Permanence
Rémy RONVEL
Secrétaire national
PASTEL – DDT 87
22, rue des pénitents blancs
87032 Limoges cedex
remy.ronvel@i-carre.net
tel : 05 55 12 94 73

Marie Christine DUVAL
Secrétaire Nationale Adj.
tel :02 35 68 92 38
@developpement-durable.gouv.fr

membres du bureau :
Françoise PICAUT
@hautes-pyrenees.gouv.fr
tel : 05 62 51 41 26

Laurence POTIER
trésorière
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 02 99 33 42 83

Alexia CURCI
Trésorière adj.
@developpement-durable.gouv.fr
Tel : 02 99 33 44 95

Pascal MOUSSU
@developpement-durable.gouv.fr
tel : 05 62 14 39 15

Agenda 2011

CAP des SAE 12 et 13 octobre

20 octobre 2011
Elections CTM, CAP, etc.

Fusion des corps
Bilatérale le 21 octobre

Aparaître

En préparation

INFOS

Catégorie B – Fusion des corps relevant de la filière administrative
POINT D'ÉTAPE JUSQU'AU 20 OCTOBRE 2011

Octobre 2011

n° 9

FLASH

Pour mémoire, depuis 2005, le Gouvernement conduit un important programme de fusion de corps préalable à la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (N.E.S.) de la catégorie B par décret. A l'occasion d'une réunion de concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, le 6 avril 2009, Eric Woerth annonçait la démarche à venir pour aller vers une Fonction publique de métiers et mettre en œuvre la troisième orientation du Livre Blanc ("refonder et simplifier l'organisation statutaire générale pour construire une fonction publique de métiers") à savoir :

– un nouveau programme de fusion de corps et d'extinction de corps (notamment les plus petits) pour passer de 685 à 380 corps décomposés comme suit : Catégorie A : 223 (60%) ; Catégorie B : 91 (25 %) ; Catégorie C : 66 (15 %) ; Eric Woerth a alors demandé à chaque ministre de lui faire parvenir pour la fin du mois de mai 2009 leurs propositions en la matière **pour que les fusions soient achevées au 1er janvier 2010** ;

– la création de corps interministériels permettant le regroupement de corps ministériels semblables, ex : ceux de secrétaire administratif ou d'adjoint administratif qui existent dans plus de 10 ministères différents. Cela devrait favoriser la mobilité interministérielle puisqu'ils bénéficieront d'un cadre de gestion commun.

En fonction des réponses des ministères, le ministre et le secrétaire d'Etat devaient présenter en juin 2009 un programme consolidé de réduction du nombre de corps et de création de corps interministériels.

Ainsi et selon le gouvernement, le NES devait conduire à une grille revalorisée de la catégorie B comprenant trois grades et atteignant, à terme, l'indice brut 675. Actuellement, le recrutement dans les corps de catégorie B est toujours réalisé dans le premier grade de ces corps. Avec le NES, il sera possible d'accéder, directement, par concours au premier comme au deuxième grade ; le premier correspondrait à un recrutement au niveau BAC et le deuxième au niveau BAC +2 ; cela mettrait ainsi fin à la distinction qui prévaut actuellement entre les corps dits de « B-type », recrutant au niveau BAC, finissant à l'indice brut 612, et les corps relevant du classement indiciaire intermédiaire (B-CII), recrutant au niveau du BAC +2 et culminant à l'indice brut 638.

Le décret du 19 mars 2010 surnommé «décret coquille» fixe toutes les règles qui sont désormais applicables aux corps de catégorie B (nombre de grades, modalités de recrutement, de reclassement et d'avancement…); chaque ministère doit donc élaborer les décrets permettant d'intégrer leurs personnels dans la nouvelle grille: la fusion des corps de la filière dite administrative, justifiées selon l'administration par des logiques « métiers ».
Les fusions devaient donc intervenir progressivement, corps par corps, à compter de 2009 et au plus tard fin 2011 ce qui a été le cas notamment pour les agents du ministère de l'Intérieur et ceux du MAAPRAT.

Depuis, s'agissant de la fusion des corps relevant du B-Type (secrétaires administratifs, contrôleurs des transports terrestres, et branche administrative des contrôleurs des affaires maritimes), après 3 réunions d'une demi-journée chacune, la situation est aujourd'hui au point mort. UNSA DD/UPSAE se félicite toutefois de voir les missions des SA élargies, au-delà des simples «tâches» dans lesquelles nous étions cantonnées à travers le décret du 19 mars 2010. La dernière réunion consacrée au volet «recrutement/formation» s'est tenue le 7 juillet dernier sans aucune proposition de l'administration (NDLR); elle devait être suivie d'une nouvelle réunion en septembre 2011, ce qui n'a pas été le cas, pour que soit enfin proposé le décret «fusion». Une invitation vient toutefois de nous parvenir pour une réunion bi-latérale à laquelle nous sommes conviés le 21 octobre prochain.

Aujourd'hui, les freins à l'achèvement des travaux sur cette fusion se situent peut-être en partie dans une réponse du MEDDTL du 29 mars 2011 à une question relative aux Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) posée par M. Gérard VOISIN, député. *[NDLR] Cette même et identique réponse a été faite suite à la question de M. Jean-Luc PREEL (JO le : 12/04/2011 page : 3680); à la question écrite n° 17650 de Mme Catherine Morin-Desailly - (Seine-Maritime - JO Sénat du 11/08/2011 - page 2114) ; à la question n° 101812 de de M. Jean-Christophe Cambadélis.*

«... // … Il s'agira, ainsi, de distinguer ces agents [les CTT] *par le biais du recrutement ou d'une formation post-concours particulière. //... ».*

Le MEDDTL considère en effet que les missions des CTT se sont élargies et complexifiées aux plans technique et juridique. Aussin il est permis de penser que cette remarque qui ressort de la réponse, plusieurs fois reprise, peut expliquer le point mort des travaux sur la fusion qui finalement doit gêner les décideurs de notre ministère.

UPSAE eut aimé que le MEDDTL ait une même considération à l'égard des SAE.

On peut aussi ajouter, dans les causes probables du retard de cette fusion, les retards dans la prise des actes de GRH (reclassements d'échelons notamment) qui rendra l'exercice de reclassement difficile et non satisfaisant.

Par ailleurs, il convient d'observer que notre ministère n'est pas enclin à travailler objectivement sur le volet «*recrutement / formation*» avec les acteurs concernés. En effet, le bureau chargé de cet atelier (ATET) rejette systématiquement les invitations à participer au Conseil de perfectionnement de la formation de l'Ecole Nationale des Techniciens de l'Equipement (ENTE de Valenciennes et d'Aix-en-Provence qui n'ont pas été invitées à l'atelier du mois de juillet dernier). Le 16 septembre dernier lors d'un d'étape sur la formation, les directeurs des ENTE, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et les OS se sont réunis au CGEDD. ATET a encore une fois décliné l'invitation.

Est-ce cela qui pose problème aujourd'hui ? Sinon, pourquoi ce schisme ? Y-aurait-il des ordres venus «d'en haut» ? UPSAE s'inquiete de la place et de la qualité de la formation des SAE pour qu'elle puisse leur permettre de remplir les missions stipulées dans le projet de décret « fusion ».

La conséquence est nette : pas d'entrée dans le NES au 1er janvier 2012, «*sans doute durant le 1er trimestre*» selon la DRH.

Inutile de préciser qu'UPSAE réclamera un effet rétroactif à compter du 1er janvier 2010, comme le gouvernement l'avait annoncé, augmenté des intérêts moratoires afférents!

Pour finir, en terme de résultats, on a vu mieux et nos dirigeants doivent d'eux même s'attribuer une part résultats de la PFR à 0!!!

UNSA DD / UPSAE, ce sont également 2 permanents
à votre disposition pour vous informer et vous conseiller :

Rémy RONVEL Secrétaire National UNSA DD / **UPSAE** **Tel**: 05 55 12 94 73 ***courriel***: *remy.ronvel@haute-vienne.gouv.fr*	**Marie-Christine DUVAL** Secrétaire Nationale adjointe UNSA DD / **UPSAE** **Tel**: 02 35 68 92 38 ***courriel***: *marie-christine.duval@developpement-durable.gouv.fr*

Liens vers le site d'UPSAE où toutes les informations (flash, C/R CAP, Profession de foi, etc.) sont accessibles – cliquer sur le bouton